



La lettre du Verdus

AUJOURD'HUI: **OBLIGATIONS LEGALES DE DEBROUSSAILLAGE** RECRUTEMENT RESSOURCERIE **AIDE AUX ENTREPRISES POUR FAIRE LA TRANSITION**

DEROUSSAILLAGE OBLIGATOIRE

En amont de la saison estivale, les propriétaires des constructions situées à moins de 200 mètres des bois et forêts doivent débroussailler sur une profondeur de 50 mètres autour de leurs constructions.

Vous trouverez ci-dessous le lien vers une courte vidéo réalisée par la DDTM34 qui nous guide et nous explique la nature des travaux à réaliser.



[lien vers la vidéo](#)



LA RESSOURCERIE DE SAINT ANDRE RECRUTE

- **3 Vendeur-deuses**
- **2 valoristes**
- **1 agent-e de collecte** : doit avoir le permis, doit pouvoir porter des charges lourdes

Toute personne intéressée doit s'inscrire directement sur la plateforme de l'inclusion ITOU et y joindre un CV : après s'être assurée qu'elle est bien **éligible à l'IAE au vu des critères proposés sur la Plateforme:**
<http://emplois.inclusion.beta.gouv.fr/>

Les candidatures seront alors étudiées par l'employeur qui prendra directement contact avec les candidats.

Pour les demandes de dérogation IAE pour inscription sur la Plateforme ITOU, merci d'envoyer un mail à notre Plateforme Emploi : emploi-rsa-chpsl@herault.fr
Il s'agit de Contrats à Durée Déterminée d'Insertion de 6 mois, 26h par semaine pour débiter rapidement.

Objet du chantier : Centre de collecte, de valorisation et de revente d'objets, permettant de leur donner une seconde vie sous la forme d'un atelier chantier d'insertion. Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement, de suivi, d'encadrement technique qui permet à des personnes de retrouver les gestes professionnels de base, de développer des compétences et de construire un projet professionnel.

Pour rappel : il n'est pas nécessaire de se projeter dans ces métiers pour postuler au chantier de la Ressourcerie. L'accompagnement socio-professionnel dispensé sur place s'adapte à tous les projets et aide le/la salarié(e) à avancer dans ses choix et ses démarches. Des temps d'informations collectives ou individuelles sont programmés tout au long du chantier.

Les horaires de travail sont :

mardi : 11h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00,
mercredi, jeudi et vendredi : 9h00 - 12h30 et 13h30 - 17h00

Attention, contraintes : manipulations d'objets lourds provenant de déchèteries et pouvant être souillés.



TREMLIN POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE DANS LES ENTREPRISES

L'ADEME vient de lancer un dispositif à destination des entreprises, « **Tremplin pour la transition énergétique dans les entreprises** », qui comme son nom l'indique accompagne études, diagnostics ou investissements dans le sens de la transition.

Le PaysCoeur d'Hérault a été très récemment contacté par l'ADEME pour l'informer de ce très ambitieux dispositif d'aides financières destiné aux TPE PME: **TREMLIN pour la transition écologique**, qui fait partie du **plan «France RELANCE»** lancé par le gouvernement en septembre dernier. **TREMLIN** cible en particulier l'accompagnement financier à la mise en œuvre d'actions sur les secteurs de la mobilité, des économies d'énergie et de la réduction des déchets.

Ce nouveau dispositif d'aide de l'ADEME rentre tout à fait en cohérence avec les actions que notre collectivité porte depuis plusieurs années comme le **Plan climat** (PCAET) et notre volonté d'améliorer la qualité de l'air.

.Pour information, sont éligibles à ce dispositif, les TPE PME de moins de 250 salariés, disposant d'un numéro de Siret, à l'exclusion des auto-entrepreneurs, ayant un/des projet(s) de la transition écologique (liste des actions déjà définies) sur une durée de 18 mois maximum.

Exemple d'aides disponibles: remplacement d'un véhicule thermique par un véhicule électrique fourgon < 6m3-(jusqu'à 16 000 € d'aide cumulable avec le bonus écologique) ; acquisition d'un vélo cargo électrique pour usage professionnel au prix de 4 000 € (jusqu'à 3 000 € d'aide).

Pour bénéficier de ce dispositif, il faut dans un premier temps que l'entreprise se rende sur la plateforme dédiée à l'adresse suivante: <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/tremplin-transition-ecologique-pme> pour y ouvrir un compte.

Vous pourrez par la suite simuler le montant des aides auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de vos projets.

Si vous rencontrez des difficultés lors de vos démarches:
Vous pouvez contacter Mme Pujol Morgan Chargée de missions des politiques environnementales : 04 99 91 46 46 / morgan.pujol@coeur-herault.fr.
Cette dernière pourra vous aiguiller sur la manière de simuler les aides concernant vos projets, et vous aider à débloquer la situation en cas de difficultés à déposer votre dossier.

[Se désinscrire](#)



© 2021 mairie de Saint-Guilhem-le-Désert